

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 05 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le CINQ MAI à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 29 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame le maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Jérôme BEYRIES, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE, Mme Maryelle VIDAL et M. Cédric WIECZOREK.

**ABSENTS** : Mme Audrey PEQUIGNOT

**SECRETAIRE** : M. Raymond LABORDE

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quinze**
- quorum : **cinq**
- présents : **quatorze (un pouvoir de Mme Audrey PEQUIGNOT à Mme Agnès VERSTRAETE)**
- votants : **quinze**

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV du conseil municipal du 14 avril 2021.
- Vente d'une partie du domaine public (à GARBIC)
- Demandes de subvention des associations
- Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save  
Schéma de voirie et évaluation environnementale liés à la RN 124 – mise à 2 x 2 voies
- Projet d'aménagement foncier agricole et forestier lié à la RN 124 - mise à 2 x 2 voies
- Vente du tracteur FORD
- Poste d'ATSEM
- Projet voirie
- Divers

**PAS DE DÉLIBÉRATION**

Le compte-rendu du 14 avril 2021 rédigé par Madame Agnès Verstraete est approuvé à l'unanimité.

**Vente d'une partie du domaine public (à GARBIC)**

**Délibération n°2021-038 approuvant le principe de la vente d'une partie du domaine de la commune**

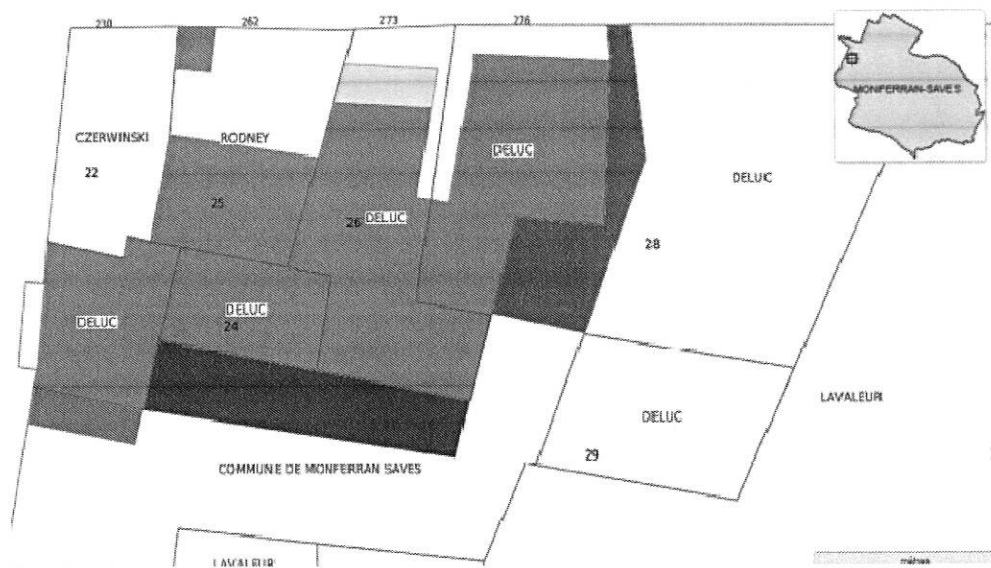
Vote : OUI à l'unanimité

Monsieur Francis Deluc souhaite acquérir une surface approximative de 214 m2 appartenant à la commune.

Madame Deluc Danielle souhaite acquérir une surface approximative de 71 m2 appartenant à la commune.

Les surfaces que souhaitent acquérir monsieur Deluc Francis et Mme Deluc Danielle ne présentent pas les caractéristiques du domaine public.

La parcelle 31 relevant du domaine privé de la commune, la procédure de désaffectation, déclassement du domaine public après enquête publique n'est pas nécessaire.



*Les parties en bleu sont à la vente, la partie en vert est à mettre en servitude.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le principe de la vente d'une partie du domaine de la commune sous réserve :

- que les terrains soient mis à la vente au prix du terrain constructible.
- que les acquéreurs fassent intervenir, à leurs frais, un géomètre pour diviser l'actuelle parcelle 31
- que les acquéreurs prennent en charge les frais de rédaction de l'acte et d'enregistrement.

### **Délibération n°2021-036** déterminant les subventions 2021 aux associations

Vote : OUI à l'unanimité

Madame le maire présente les demandes de subvention reçues et les montants accordés les années passées.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, vote les subventions de fonctionnement suivantes :

- subvention à l'association du 3<sup>ème</sup> âge à Maurens : 100,00 €,
- subvention à l'association des anciens combattants : 100,00 €,
- subvention à la société de chasse « La Monferranaise » : 450,00 €,
- subvention au vélo-club du Savès : 200,00 €
- subvention à l'Association Sportive Monferranaise (ASM) : 2 500,00 €,
- subvention à l'association sports et loisirs Les Thuyas : 1 000,00 €,
- subvention à la prévention routière : 80,00 €

Total : 4 430 €

La subvention de 2 150,00€ sollicitée pour la coopérative scolaire sera à nouveau mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save**

---

#### **Délibération 2021-035 approuvant la modification des statuts du Syndicat des eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save**

VOTE : OUI à l'unanimité

L'arrêté préfectoral n°018-07 a modifié la liste des membres du Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save au 1<sup>er</sup> janvier 2018, intégrant des communautés de communes en substitution de communes ayant transféré leurs compétences.

La nature juridique du Syndicat s'en est trouvée modifiée, prenant la forme d'un Syndicat Mixte Fermé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification des statuts du Syndicat des eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save

### **Schéma de voirie et évaluation environnementale liés à la RN 124 – mise à 2 x 2 voies**

---

#### **Délibération 2021-034 relative au schéma de voirie et évaluation environnementale lié à la RN 124**

VOTE : OUI à l'unanimité

Dans le cadre du projet de la 2 x 2 voies, le département du Gers a saisi le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), structure compétente et habilitée à émettre un avis sur le projet parcellaire et l'étude d'impact environnementale.

Le conseil municipal a pris connaissance de tous les documents transmis par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

N'émet aucune observation au projet soumis dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier relative à la mise à 2 x 2 voies de la RN 124 – Section Gimont / L'Isle Jourdain.

## Projet d'aménagement foncier agricole et forestier lié à la RN 124 - mise à 2 x 2 voies

### Délibération 2021-033 relative au projet d'aménagement foncier et forestier lié à la RN 124

VOTE : OUI à la majorité (14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION)

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a arrêté le projet parcellaire et de travaux connexes le 6 novembre 2020 (notification fin décembre 2020).

Ce projet porte notamment sur des créations, suppressions et/ou modifications des voies communales, chemins ruraux et/ou chemins de randonnée situés sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal a été saisi de la question lors de sa séance du 20 janvier 2021. Il a été demandé qu'un courrier, concernant le passage du Capitani, soit envoyé à la DREAL.

Dans son courrier du 21 février 2021, la commune s'est exprimée en faveur du déplacement du franchissement de Capitani à En Bacon, pour des motifs liés à l'aménagement foncier en cours.

La DREAL n'est pas opposée à cette modification, et est prête à étudier cette configuration dans les études de projet. Elle appelle néanmoins l'attention de la commune sur les points suivants :

- la faisabilité de la modification devra être validée techniquement par le maître d'œuvre, et acceptée par les différents acteurs du projet sous l'angle de la sécurité routière (Conseil départemental du Gers pour l'accès à la future RD 924, et Ingénieur général des routes dans le cadre de l'audit de sécurité routière sur le projet) ;
- une liaison En Bacon-Capitani, parallèlement à la future RN124, sera conservée dans le projet, au titre de l'obligation de continuité d'itinéraire à laquelle est soumis le maître d'ouvrage. Compte tenu de l'intérêt général porté par cette opération, il n'est pas envisageable pour le maître d'ouvrage de réaliser un ouvrage d'art pour un accès à une propriété unique. Le profil en travers de cette liaison pourra être adapté à la demande de la commune (réduction de la largeur roulable par exemple) ;
- la modification du projet sera compatible avec les emprises foncières actuelles du maître d'ouvrage. En cas de besoin, les terrains nécessaires à la mise en œuvre de cette modification du projet feront l'objet d'une acquisition à l'amiable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les rétablissements suivants :

- *Passage de Beaucourt*
- *Passage route de l'ancien lavoir au Rogou*
- *Passage de la RD 39*
- *Passage du GR653*
- *Passage Largente Nord-Ouest.*

Et s'exprime en faveur du déplacement du franchissement de Capitani à En Bacon,

---

## Vente du tracteur FORD

### Délibération 2021-032 approuvant la vente du tracteur FORD avec son chargeur

---

VOTE : OUI à l'unanimité

La commune dispose d'un petit tracteur Ford avec coupe-bordures qui n'a plus d'utilité dans la mesure où l'entretien est externalisé.

Le conseil municipal engage une discussion autour de la vente dudit tracteur.

Le conseil municipal, vu les articles L2122-21 et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré, approuve la vente du Tracteur Ford avec son chargeur et sans le coupe-bordure au prix de 4 500€ (négociation avec un potentiel acquéreur possible)

## Poste d'ATSEM

### Délibération 2021-037 approuvant le maintien de 2 postes d'ATSEM

---

VOTE : OUI à la majorité (14 VOIX POUR, 1 CONTRE)

#### Rappel :

- Année scolaire 2019-2020 + du 1<sup>er</sup> au 20/09/2020 : 2 postes d'ATSEM (présentes matin et après-midi).
- Entre le 21/09/2020 et le 31/12/2020 : 1,5 poste d'ATSEM
- Depuis le 4 janvier 2021 : 2 postes d'ATSEM

*Lors de sa séance du 25 novembre 2020, le conseil municipal a émis un avis favorable à une reprise à temps plein de la deuxième ATSEM entre le 4 janvier 2021 et la fin de l'année scolaire, précisant que le sujet serait remis à l'ordre du jour du conseil municipal pour la rentrée de septembre 2021 et que la décision dépendrait, entre autres, des effectifs, de la réorganisation spatiale des classes ainsi que du contexte sanitaire.*

#### Effectifs prévisionnels de l'année scolaire 2021-2022

14 élèves de Petite Section (12, officiellement inscrits pour l'instant) ;

12 élèves en Moyenne Section ;

12 élèves en Grande Section ;

14 CP ;

11 CE1 ;

16 CE2 ;

11 CM1 ;

8 CM2.

Total prévisionnel : 98 élèves.

*L'équipe enseignante ne sait pas encore quelle sera la répartition des classes.*

#### Réorganisation spatiale des classes pour la rentrée scolaire 2021-2022

A la demande de l'équipe enseignante, la commission école a étudié les différentes possibilités et a fait la proposition suivante concernant l'agrandissement du dortoir :

- les 2 classes de la section maternelle restent où elles sont à l'heure actuelle (classes de N.Quentier et de C.Carmentran) ainsi que le dortoir existant.
- Un second dortoir sera aménagé dans la classe actuelle de S.Beffeyte, un toilette y sera également installé.
- La classe de S.Beffeyte sera transférée dans la 6<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, approuve le maintien de 2 postes d'ATSEM.

## Projet voirie

---

Un compte-rendu de la commission voirie du lundi 2 mai 2021 a été fait par Arnaud Seguin.

Le budget 2021 :

- 26 370,00 euros sur la section fonctionnement
- 33 180,00 euros sur la section investissement

Soit un total de 59 550,00 euros.

Auxquels on peut ajouter ce qui a été provisionné pour l'épareuse sur ce compte soit 8000,00 euros cette année.

Soit un budget total de 67 550,00 euros pour l'exercice 2021.

Il a été décidé lors de cette commission de proposer au conseil municipal de réaliser :

- La route d'En Despax pour la somme de 36 424,50 euros HT
- Le Chemin du Moulin de Savés pour la somme de 8 865,00 euros HT.
- La restauration du réseau AEP rue de Gascogne pour la somme de 3 925,00 euros HT.

Soit dans un premier temps 49 213,00 euros (pour lesquels la TVA sera reversée en 2022).

Les membres de la commission ont également souhaité évoquer, en séance du 5 mai, la question de la rénovation de l'enrobé devant la mairie.

2 possibilités peuvent être envisagées :

- Rénovation avec un enrobé grege sur 5 cm d'épaisseur / coût estimé : 12 468,00€
- Rénovation avec un enrobé classique / coût estime : 8 862,00€

Le conseil municipal s'est prononcé contre la rénovation de l'enrobé devant la mairie.

Par ailleurs, il a été décidé que le point-à-temps serait réalisé par les employés communaux.

La prochaine commission voirie abordera la question de la « nouvelle voie d'accès de l'école » et/ou la modification des stationnements de la route de Marestaing ainsi que la création de 2 places PMR (une à l'église de Monferran et une au cimetière de Garbic).

## Divers

---

### Élections des 20 et 27 juin

La préfecture demande que lui soit transmise la liste des personnes constituant les bureaux de vote au plus tard le 21 mai 2021.

### Projet de panneaux photovoltaïques

L'avis de publicité est paru sur la Dépêche le lundi 3 mai 2021.

Le règlement de la consultation est diffusé sur le site de la mairie depuis le 3 mai également. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 25 mai 2021 avant 12h00.

### Demandes de financement

Des demandes de financement ont été faites auprès du Conseil Départemental du Gers et du Conseil Régional Occitanie concernant la rénovation énergétique de la 6<sup>ème</sup> classe, le changement des fenêtres des logements communaux ainsi que sur la question de la défense incendie.

Des contacts ont également été pris avec le Pays Portes de Gascogne.

Livre sur Monferran

Le livre retraçant l'histoire de Monferran-Savès a été imprimé et livré en mairie le 27/04/2021.

Le prochain conseil municipal est prévu le 26 mai 2021 à 21h.  
La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,  
Raymond LABORDE



Le maire,  
Maryelle VIDAL

